

RELATION

De ce qui s'est passé à Perpignan, depuis la soirée du 7 juin jusqu'au 11 du même mois, relativement au régiment de Touraine. Compte rendu par M. le vicomte de Mirabeau, colonel dudit régiment, certifié véritable par lui.

On me pardonnera d'être entré dans beaucoup de détails qui pourroient paroître inutiles au premier coup-d'œil. Lorsqu'on aura lu l'exposé en entier, on verra qu'ils étoient d'une nécessité indispensable.

JE suis arrivé à Perpignan le 7 juin à sept heures du soir, accompagné de MM. de Pontavice, capitaine des chasseurs au régiment de Touraine, de Dubelloy, sous-lieutenant, que j'avois engagés de partir de Paris pour rejoindre ; & de MM. de Saint-Martin & de Morles, lieutenant & sous-lieutenant, que j'avois sollicités de me suivre, en passant à Montpellier ; convaincu que le grand nombre d'officiers a toujours fait la force de l'armée françoise & maintenu la discipline & la subordination, sans lesquelles il ne peut exister d'armée. Le même mo-

A

tif m'avoit fait accepter l'offre que MM. de Faure, capitaine au régiment de Barrois, & de Gouault, officier de cavalerie réformé, avoient bien voulu me faire en partant de Paris, de m'accompagner jusqu'au lieu de ma destination, leurs affaires les mettant dans le cas de voyager dans les provinces méridionales.

Plusieurs officiers du régiment de Touraine, informés par l'arrivée d'un de ces messieurs, sont venus au-devant de moi. J'ai fait monter M. d'Iversay, lieutenant-colonel du régiment de Touraine, dans ma voiture, & je suis descendu avec lui à l'hôtel des ambassadeurs, auberge de Perpignan. Beaucoup de soldats m'ont suivi; m'ayant reconnu, ils ont crié à ma porte, *voilà notre pere :* mais à ces cris redoublés se mêloient des imprécations contre des officiers absens depuis la premiere insurrection, ce qui m'a empêché de répondre aux témoignages de satisfaction que paroissoient me donner ces soldats.

Informé de l'état des choses & du lieu ou s'étoient retirés MM. de la Perouse & de Montalembert, deux officiers que l'effervescence avoit forcés de s'éloigner, mon premier soin fut de leur écrire de se rendre à portée de la ville. Mon plan étoit à-peu-près conçu, j'en donnerai plus bas l'explication. Je fis partir un exprès pour le Mont-Louis où étoient ces messieurs. M. le comte d'Urre, troisieme officier absent, étant trop éloigné pour le faire venir.

J'ai été souper à l'auberge de M. d'Iversay, où la musique du régiment est venue me donner une sérénade : mon cœur étoit navré & peu disposé

conséquemment à apprécier cette marque d'intérêt. Je remerciai cependant les musiciens, & je cherchai à saisir l'espoir, que MM. les officiers du régiment me donnerent de revoir bientôt renaître le calme, qui, depuis quelques jours, paroissoit plus prochain.

Le lendemain matin, j'ai reçu la visite de MM. les officiers du régiment de Touraine, avec lesquels j'ai causé des malheurs que nous avions à déplorer, depuis le moment où leurs soldats s'étoient soustraits à la discipline, des causes de cette insurrection extraordinaire, & des moyens d'y remédier.

Les adjudans sont venus me demander des ordres; celui qui avoit été placé par les soldats, m'a dit, les larmes aux yeux: *qu'il étoit désespéré de ne pas tenir son grade de ses supérieurs, & qu'il seroit enchanté de le rendre à celui qui en avoit été injustement destitué.* J'ai loué ses dispositions, & lui ai promis de prendre de lui le soin particulier que méritoient ses services & la conduite louable qu'il avoit tenue dans les circonstances épineuses où il venoit de se trouver.

J'ai reçu, une demi-heure après, la visite de MM. les officiers du régiment de Vermandois; & en les félicitant au nom du Roi & du ministre, qui m'avoit remis l'ordre de le faire, sur la bonne conduite de leur régiment, j'ai rempli mon devoir, qui paroissoit pénible par la comparaison.

J'avois rendez-vous à dix heures & demie chez M. de Chollet, commandant de la province: je m'y suis rendu avec M. le chevalier d'Iversay. J'ai remis

à M. de Chollet la lettre dont le miniftre m'avoit chargé pour lui. Je lui ai communiqué celle qui contenoit les ordres du Roi, & lui ai rendu compte de la démarche que j'avois faite pour le retour des officiers abfens; je lui ai parlé de mon plan, qui confiftoit à demander à la municipalité, de vouloir bien affifter à la preftation du ferment militaire que je me propofois de faire, pour me conformer au décret de l'affemblée nationale, fanctionné par le Roi qui le prefcrivoit; à le faire enfuite prêter de nouveau au régiment, & à profiter de cette occafion pour dire aux foldats : *vous venez de jurer d'être fideles à la nation, à la loi & au roi*, & de vous conformer aux regles de la difcipline militaire. Je ne veux pas examiner fi vous avez été fideles au même ferment déja prêté par vous l'année derniere. Je viens même vous offrir, *de la part du roi, l'oubli de tout ce qui s'eft paffé ; fa bonté veut bien ne voir que votre repentir ; fideles à votre ferment, vous allez exécuter fes ordres, dont on va vous faire la lecture.* (On auroit lu la lettre du Roi) & je devois enfuite ordonner aux officiers qui auroient été à portée de l'efplanade, de rentrer à leurs compagnies ; j'aurois réintégré l'adjudant dans fon pofte, & aurois fait défiler le régiment ; s'il y avoit eu du murmure ou de l'infurrection, j'aurois dit, *que ceux qui ne veulent pas obéir aux ordres du Roi, fortent du rang*, & je les aurois congédié, heureux d'être débarraffé des foldats rebelles & parjures. J'obfervai au général que ce plan avoit le double avantage de porter fur un devoir, agréable à la municipalité & au peuple. La prefta-

tion de mon ſerment devoit diſpoſer favorablement les eſprits, & rendre témoin de ce qui pouvoit ſe paſſer la municipalité qui le requéroit; & de ſon côté, le général donneroit ſur le champ les ordres néceſſaires. Le général approuva mon plan, m'obſerva ſeulement qu'il ſeroit peut-être prudent que cela ſe paſsât dans le quartier; je reconnus la ſolidité de ſon obſervation.

Je ſortis de chez lui pour me rendre chez M. le marquis d'Aguilard, maire, auquel je fis part de la lettre du Roi & de mon plan; il parut auſſi l'approuver, & me dit qu'il feroit part à la municipalité du deſir que j'avois de prêter le ſerment militaire; je lui répondis que j'aurois l'honneur d'écrire à cet égard à MM. les officiers municipaux. J'allai dîner chez M. le chevalier d'Iverſay, d'où je me rendis chez moi; j'y reçus d'abord une viſite de quarante ou cinquante bourgeois de mon quartier, artiſans & perſonnes de toutes les claſſes; un menuiſier, âgé de quatre-vingt ans, portoit la parole; ils me comblerent d'honnêtetés; à peine furent-ils ſortis, que MM. les officiers de la garde-nationale vinrent, en fort grand nombre, leur major à leur tête, pour me faire une viſite de corps, à laquelle ſuccéderent celles de beaucoup de citoyens; les députations d'un club & d'une loge de francmaçonnerie; je fus convaincu que je devois toutes ces marques d'honnêteté à ma qualité de repréſentant de la nation; & pluſieurs d'entre ceux qui avoient porté la parole, m'avoient confirmé dans cette opinion.

Je ſortis & ne rentrai chez moi que pour ſouper;

plusieurs officiers de mon régiment & mes compagnons de voyage me faisoient l'honneur de souper chez moi, une sérénade se fit entendre, elle monta, c'étoit une partie de MM. les soldats citoyens, qui portoient trente torches, escortant soixante musiciens, suivis d'un peuple immense ; les cris de vive le vicomte de Mirabeau, me permirent à peine de faire entendre le témoignage de ma reconnoissance ; on fit donner de la liqueur, on porta la santé du Roi, & ce fut pour moi un moment de jouissance bien réelle ; les musiciens & ceux qui les conduisoient, prirent congé de moi & coururent toute la ville.

Le lendemain matin, j'ai reçu un grand nombre de visites ; celles du clergé, des chapitres, des curés & de différens officiers & particuliers de la ville, & je sortis pour rendre celles que j'avois reçues la veille ; plusieurs officiers de la garde nationale refuserent, devant moi, mes billets de visite, disant qu'ils n'étoient point venus chez moi ; je répondis que j'avois fait ce que j'avois cru devoir faire : on verra bientôt que ce fait mérite d'être relaté. Je ne me présentai point à mon quartier ; par-tout où je rencontrai des soldats, ils me saluoient avec respect, & j'augurois bien de la réussite de mon projet ; j'allai dîner chez le premier lieutenant du corps. A quatre heures, je reçus une lettre des officiers, auxquels j'avois écrit ; ils me mandoient qu'ils arriveroient le soir même ; dès-lors j'écrivis à la municipalité la lettre ci-jointe (1) : j'en reçus la réponse

(1) Piece B. elle est déposée à l'assemblée nationale.

annexée (1). Je donnai les ordres néceſſaires, après avoir pris ceux du général, pour que mon régiment prît les armes le lendemain à huit heures du matin, & j'envoyai M. de la Porte au-devant des officiers, pour les conduire au lieu déſigné pour leur retraite, juſqu'au moment où nous devions avoir beſoin d'eux; j'avois auſſi fait avertir l'adjudant; tout paroiſſoit annoncer le ſuccès de notre entrepriſe : M. le chevalier d'Yverſay vint m'avertir que pluſieurs de meſſieurs les capitaines l'avoient prévenu que les ſoldats ſeroient ſur-tout récalcitrans à la réception de l'adjudant; je ſavois que l'adjudant deſtitué étoit un ſujet fort mauvais, d'après les rapports qui m'en avoient été faits, & qui l'accuſoient même d'avoir été le premier auteur des inſurrections; je promis qu'il ne reſteroit que très-peu de jours, & j'autoriſai ces meſſieurs à le promettre, non en mon nom, parce que je ne voulois pas compromettre l'autorité, mais comme le tenant de moi dans la converſation.

Je m'endormis, heureux du ſuccès que tout ſembloit devoir me faire prévoir : à quatre heures du matin, je fus réveillé par M. de la Porte, qui vint m'avertir que les officiers n'étoient point arrivés, que n'ayant pu trouver des chevaux à Monlbreu ni à Villefranche, ils ne pouvoient arriver que le ſoir.

Je fus inquiet du retard; convaincu que la célé-

---

(1) Piece C, *idem.*

rité feule pouvoit affurer la réuffite de mon projet; j'envoyai chercher l'adjudant. Je donnai contre-ordre; le prétexte de la pluie me fervit, la municipalité devant fortir; plufieurs de meffieurs les officiers vinrent chez moi; deux y refterent & étoient auprès de mon lit, fur lequel j'étois couché à fept heures & demie, lorfque ma porte fut ouverte avec fracas par l'adjudant & une troupe de foldats qui parloient tous à la fois, je leur dis que ce n'étoit pas ainfi qu'on entroit chez un chef, & leur ordonnai de fortir, ce qu'ils firent.

Je paffai un pantalon & une redingotte, & entrant dans le fallon, j'ordonnai qu'on fit entrer une députation des foldats qui étoient à ma porte, au nombre de cinq cens; il en monta quinze ou vingt; un grenadier porta la parole, & me dit : mon colonel, on nous a dit *que vous aviez ordonné à Rochefort de quitter fes épaulettes d'adjudant, & que vous vouliez faire rentrer Maréchal. Soldats*, répondis-je, *ce n'eft pas en foule & fans ordre que vous devez interroger votre chef; rendez-vous calmes & tranquilles à votre quartier, je vous y porterai les ordres du roi & les miens; j'y ferai dans un quart-d'heure;* les députés me répondirent, *que j'avois raifon, qu'ils alloient s'y rendre, qu'ils m'avoient toujours obéi & qu'ils m'obéiroient encore;* à peine étoient-ils defcendus, qu'on vint me dire que les foldats ne vouloient point fuivre l'avis des premiers, qu'ils avoient demandé que *je defcendiffe & que j'étois bien f.... pour cela.* Je defcendis avec fept officiers; les foldats fe rangerent à mon arrivée; je leur répétai ce que j'avois dit à

leurs camarades, & j'ajoutai : *je vous ordonne, soldats, au nom du serment que vous avez fait, à la nation, à la loi & au roi, de vous rendre à votre quartier, où vous recevrez mes ordres; ce n'est point au milieu d'une rue, & par une insurrection, que vous obtiendrez de moi une réponse : obéissez.* Des cris presques unanimes dirent *non*; toujours calme, je répétai une seconde fois le même ordre : on me répondit encore *non*; j'eus beau dire que je n'étois point accoutumé d'obéir à mes subordonnés, qu'ils pouvoient *me casser*, mais non *me faire plier*. Les *non* furent toujours répétés. Un appointé de la compagnie de Vaubersay sortit du rang, s'avança vers moi, & me dit : *nous savons que vous voulez faire rentrer au régiment les gens qui ont voulu nous faire du mal, mais f.... ils n'y rentreront pas* : ces propos étoient accompagnés de gestes menaçans & dangereux, un des officiers, qui étoient près de moi, m'avertit que d'autres ramassoient des pierres; alors je fis un pas en arriere, je dis : *à moi, messieurs les officiers*; je tirai mon épée, & la portant en l'air comme pour faire un commandement, je criai : *obéissez, soldats; à la voix de votre chef.* Au mouvement que nous fîmes pour mettre l'épée à la main, les soldats se jetterent les uns sur les autres des deux côtés de la rue; plusieurs tomberent & d'autres crierent *aux armes*, & coururent à leur quartier. Quelques coquins ont prétendu avoir été blessés par moi; je donne ma parole que la chose est de toute fausseté, & si assurément j'eusse eu l'intention de punir l'insolence de l'appointé qui m'avoit manqué, je ne l'aurois pas gratifié, plusieurs

citoyens étant auprès de moi ; deux officiers de la garde nationale, entr'autres, ont rendu le témoignage authentique de la vérité du fait.

Au départ des soldats, je proposai aux officiers de nous rendre chez M. le marquis d'Aguilard, maire, pour le prevenir de ce qui se passoit, & delà mon intention étoit de me rendre chez le commandant de la province & au quartier. M. le maire assembla la municipalité, & requit le général, qui se rendit chez lui après avoir donné les ordres nécessaires ; MM. les officiers municipaux, le général & tous les officiers me demanderent en grace de ne pas sortir de chez M. le marquit d'Aguilard ; je ne me rendis qu'à l'imposante considération du danger où j'allois mettre les citoyens. Je savois que les soldats disoient hautement qu'ils vouloient me tuer ; j'étois convaincu qu'ils ne l'oseroient point : ma conscience ne me reprochoit rien ; j'avois toute ma vie tout fait pour eux, & je ne les crus pas encore parvenus à l'oubli de tous leurs devoirs, & à la scélératesse la plus atroce.

Le régiment de Touraine se rendit sans ordre, battant la charge, à la place de la Loge. Les compagnies de la citadelle l'avoient rejoint. Ils avoient fait sur le champ des dispositions telles, qu'il est impossible de ne pas y reconnoître une combinaison d'idées & de projets. Un piquet alla s'emparer de l'avancée de la citadelle, un autre, des canons de cette forteresse, qui donne sur la ville. Une garde fut placée à chaque poste, un détachement alla à la poste aux chevaux. Quelques-uns enfoncerent des caisses à cartouches qu'ils prirent dans le magasin de

la citadelle, & le reste se mit en bataille sur la place, après avoir été enlever de chez moi les drapeaux & la caisse.

La garde nationale prenoit les armes; & le régiment de Vermandois se rassembloit; plusieurs officiers du régiment de Touraine se rendirent à leur compagnie pour s'efforcer de ramener les esprits. Les officiers municipaux & le général se rendirent sur la place; je ne puis rapporter ici ce qu'ils me dirent à leur retour; ils demanderent d'abord que les drapeaux & la caisse fussent portés chez le maire, qui venoit de me donner un logement dans son hôtel, cela fut exécuté, & un détachement, fort en ordre, apporta les drapeaux dans la chambre qui m'étoit destinée : je fus tranquille; j'étois à ma place, & je jurai des-lors de ne plus laisser ces enseignes honorables entre les mains de soldats rebelles; ils placerent à la porte la garde des drapeaux, & rejoignirent la troupe. Les officiers municipaux & le commandant de la province la haranguerent pendant long-temps; ils paroissoient, à chaque compagnie, disposés à rentrer dans le devoir; mais à peine étoit-on éloigné d'eux, que, soufflés par des instigations étrangeres & par des bourgeois qui couroient derriere les rangs, tandis que le général passoit devant le front, ils crioient *non*, dés qu'il étoit passé; on obtint cependant qu'ils retourneroient à leur quartier. Plusieurs compagnies de la garde nationale faisoient face à l'hôtel du maire; le régiment de Vermandois occupoit le devant de ce même hôtel; les soldats de Touraine, en retournant au quartier, passerent près de la compagnie de Maillac, qui, sous les armes,

cria : *vive Touraine*, & fut imité par la compagnie voisine, celle d'Astros ; les autres, le régiment de Vermandois, parurent indignés que ceux qui avoient pris les erreurs pour le maintien de l'ordre, applaudissent à l'insurrection qui les avoit fait rassembler ; ils crierent : *vive la Garde nationale*, que répliqua : *vive Vermandois*, & il est impossible de ne pas avoir été frappé de la contenance de ce brave régiment, qui ne formoit pas la huitieme partie de celui de Touraine, parce que tous les détachemens de la province étoient, en ce moment, fournis par lui ; toutes les compagnies volontaires, excepté les deux ci-dessus citées, que l'on paroissoit accuser hautement d'avoir conseillé les soldats de Touraine, de les avoir fait boire, & de leur avoir même distribué des cartouches, se présenterent avec une assurance & un courage qu'on auroit à peine attendu du corps le plus ancien & le plus fidele.

Les mutins rendus à leur quartier, MM. les officiers municipaux & le commandant revinrent chez M. le maire, ainsi que la plus grande partie des officiers de la garnison : là, se tint une espece de conseil ; quelques avis furent ouverts : voici quel fut le mien, qu'on eut la bonté d'adopter unanimement. Se rendre au quartier, lire aux soldats la lettre qui contenoit les ordres du roi, demander ensuite ceux qui vouloient y obéir, & offrir aux autres, cartouches blanches, décompte & licentiement. Le général & les officiers municipaux se rendirent au quartier ; on décida que je ne devois point y aller, & je résistai moins, parce qu'accompagné de ces messieurs, ma sûreté ne paroissoit pas compromise, & que je

faifois par conféquent un beaucoup moindre facrifice que la premiere fois. J'attendis leur retour avec impatience, & j'appris, avec une douleur difficile à exprimer, que les exhortations paternelles de M. le marquis d'Aguilar, la bonté, la patience & la fermeté de M. Chollet n'avoient rien pu obtenir de ces mutins, qu'ils avoient ofé fortir tous du rang à l'interpellation qui leur avoit été faite pour en tirer tous ceux qui refuferoient d'obéir aux ordres du roi; qu'ils avoient tour-à-tour fait des réponfes contradictoires, & qui décéloient une noirceur dans les projets, & un dérangement dans les têtes, qui devoient faire tout craindre; que plufieurs avoient prétendus que la lettre étoit fauffe & fabriquée à Perpignan; j'en fis faire fur le champ des copies; elles furent collationnées & certifiées conformes à l'original, par MM. les officiers municipaux, & je les envoyai au quartier, où plufieurs foldats avoient paru defirer les voir, & en avoir une connoiffance plus exacte que celle qu'on pouvoit en prendre fur une fimple lecture. Quant au licentiement, perfonne n'avoit voulu accepter de cartouches.

La nouvelle vint bientôt que les foldats rebelles vouloient venir reprendre leurs drapeaux. J'en avertis M. le maire, &, fur ma demande; il requit M. de Chollet. Le régiment de Vermandois reprit les armes, & deux compagnies, ainfi que deux de la garde nationale, fe rendirent à l'hôtel du maire. La fermentation devient plus forte parmi les foldats de Touraine; ils enfoncerent encore des caiffes à cartouches à la citadelle, & fe préparoient à venir charger le régiment de Vermandois, lorfque M. le

maire, sur cette nouvelle, eut la prudence de le faire rentrer à son quartier, ce qui calma les esprits; ils vinrent cependant, au nombre de cent cinquante, pour garder leurs drapeaux. M. le marquis d'Aguilar descendit, parla à ses soldats avec fermeté ; son âge, sa place, &, plus encore, son imposante dignité personnelle, les déterminerent à se retirer.

Une heure après, je crus devoir sortir : j'avois été averti qu'on imaginoit que ma retraite étoit ma seule sauve-garde ; je sortis avec quelques officiers ; je fis un tour de rempart ; je fus salué respectueusement par tous les soldats, suivi par beaucoup de peuple ; les sentinelles me présenterent les armes, & tout paroissoit calme ; le desir encore plus isolé au milieu de ces gens-là, me détermina à entrer dans une maison où j'avois été les deux jours précédens ; & d'où je sortis pour me rendre chez M. d'Aguilar, avec M. de Faure seul ; même respect. Je passai sur la place où étoit une grande partie du régiment. Les soldats se leverent pour me saluer ; rentré chez moi, je dis à M. le chevalier d'Ivernay, qui me pressoit d'accorder quelque chose au desir du calme, que, déja déterminé à ne jamais plus rien accorder, j'accorderois tout ce que je pourrois au desir, non de sauver des soldats aussi coupables, mais de braves & bons officiers, prêts à perdre le fruit de leurs longs services ; & voici quel fut mon dernier mot, on jugera si je ne cédois pas tout ce que je pouvois : *L'ancien adjudant, qui paroît être la principale pierre d'achoppement, m'a fait dire qu'il ne vouloit pas reparoître, on n'en entendra*

donc plus parler ; celui qui a été nommé par les soldats, assistera à la protestation de mon serment civique, comme sergent-major dans la compagnie de laquelle on l'a tiré, & je vous donne ma parole que je le recevrai demain à la parade ; quant au retour des officiers à leur compagnie ; je ne céderai pas sur ce point. M. le chevalier d'Iversay, & plusieurs officiers, partirent pour le quartier, mais ils revinrent bientôt me dire qu'il n'y avoit aucun espoir de voir exécuter mes ordres.

Vers les neuf heures & demie, il vint une cinquantaine d'hommes armés pour renforcer la garde des drapeaux. M. le marquis d'Aguilar vint encore à bout de les faire retourner à leur caserne ; personne ne manqua à l'appel. Je fus un peu étonné en rentrant dans ma chambre, pour prendre quelque repos, d'y trouver plusieurs officiers du régiment, plusieurs de celui de Vermandois, deux de Vexin, & un grand nombre d'officiers étrangers, qui voulurent absolument passer la nuit avec moi ; je leur témoignai ma sensibilité, mais j'eus beau vouloir les rassurer sur leurs inquiétudes dont j'étois l'objet ; ils insisterent, & le sentiment de la reconnoissance, si doux à éprouver, vint soulager les déchiremens auxquels mon ame étoit en proie.

Le 11 au matin, on vint me dire que les choses étoient toujours dans le même état : le sergent-major & le fourrier des grenadiers se présenterent & me remirent un état de cinq grenadiers qui demandoient des cartouches de licentiement ; je donnai des ordres pour qu'elles fussent délivrées, & qu'on donnât même trois sols par lieues à ceux qui

n'auroient pas à leur masse de quoi se conduire chez eux ; les soldats furent informés qu'on expédioit ces cartouches ; ils coururent au bureau, s'en emparerent, mirent en prison le sergent major, le fourrier & huit ou dix grenadiers, disant que le régiment avoit refusé la veille, d'une voix unanime, les cartouches, & que les grenadiers, après les avoir mis dans la masse, (ce sont leurs expressions), vouloient les y laisser. Deux heures après, un détachement armé vint se présenter chez M. le Maire, qui descendit pour savoir la cause de cette nouvelle injure ; les soldats dirent qu'ils cherchoient M. Despenon, capitaine des grenadiers. M. le Marquis d'Aguilar leur représenta encore une fois tous leurs torts, & finit par leur jurer que M. Despenon n'étoit pas chez lui ; ils se retirerent, allerent à l'auberge du lieutenant-colonel ; & malgré les réclamations du citoyen chez lequel ils entroient à main armée, ils fouillerent la maison, & même la salle où mangeoient ces Messieurs ; ils allerent de-là chez M. de Maison-Rouge, trésorier de guerre, où on avoit dit qu'il étoit ; & ne le trouvant pas, ils allerent au quartier de S. Martin occupé par le régiment de Vermandois, où s'étoit réfugié cet officier qui ignoroit les raisons pour lesquelles ces forcénés s'acharnoient à le poursuivre. M. des Innocens, lieutenant-colonel de ce régiment, leur parla avec fermeté, & ils s'en retournerent, se contentant de renforcer le poste de la porte S. Martin, & de consigner M. Despenon à tous les postes. M. Despenon requit la sauve-garde de la Municipalité, qui se rendit avec le commandant

mandant au quartier ; on dit à M. Deſpenon qu'il étoit ſous la ſauve-garde de la loi, & on lui laiſſa le choix du lieu où il vouloit ſe retirer ; il demanda à ſortir de la ville ; la Municipalité l'eſcorta juſques en déhors de la porte, & là il monta à cheval ; on remarquera, ſans doute, que perſonne ne lui parla du chef d'accuſation intenté contre lui, que tont le monde ignoroit.

Dans le moment même où l'on favoriſoit ſon départ, le fourrier des grenadiers détenu, & interrogé, le chargeoit ; il diſoit qu'il avoit reçu de l'argent de lui, pour ſoulever les eſprits ; les ſoldats tenoient une eſpece de conſeil de guerre au milieu de leur quartier ; ils interrogeoient les grenadiers détenus, les confrontoient avec le fourrier, leur demandoit des explications relatives à la lettre qui m'avoit été écrite dans le mois de mai ſur mon aventure du 13 avril ; les interrogeoient ſur ce qui les avoit engagés à demander leur congé, & les ayant déclarés innocens, ils les ont renvoyés à leur chambre, renvoyant le fourrier ſeul en priſon ; ils avoient cependant déſarmé la compagnie de grenadiers, mais ils lui rendirent ſes armes peu d'heures après : quatre fourriers furent envoyés à la Municipalité, dès-qu'ils apprirent le départ de M. Deſpenon, pour demander la raiſon (diſoient-ils) de ſon évaſion : ils préſenterent la pétition annexée n°. 1. ; la Municipalité leur dir qu'elle leur rendroit réponſe le lendemain ; on trouvera cette réponſe ci-jointe n°. 2. A ſix heures du ſoir vinrent chez moi l'adjudant & un ſergent major, de la part du régiment, m'inviter à me rendre au quartier ; j'en-

voyai chercher M. d'Iverſay, & je me préparai à partir malgré les avis multipliés qui me venoient de toute part, qu'on m'attendoit au quartier pour m'aſſaſſiner. M. de Chollet arriva au moment où j'allois partir ; il me dit des choſes infiniment fortes, pour me diſſuader d'aller au quartier ; & comme j'inſiſtois, il finit par me dire que d'après la certitude où il étoit que ma vie étoit menacée, il m'ordonnoit de reſter où j'étois ; après lui avoir fait toutes ſortes d'objections, je lui ai répondu que je ſavois obéir ; M. d'Iverſay a été au quartier porter cette nouvelle ; & nous avons appris que la forme de l'invitation des compagnies du quartier à celle de la citadelle, avoit été conçue en ces termes : *les compagnies de la citadelle ſont priées d'aſſiſter au ſpectacle qu'on ſe prépare de leur donner au qnartier.*

A l'heure de l'appel il n'a manqué perſonne ; les ſoldats ont remis en priſon les grenadiers qui avoient été relâchés. Ce matin 13 les choſes étoient dans le même état, ils ont mis en priſon deux ſoldats, qui la nuit avoient courus les compagnies, & avoient ſoutenu que j'étois au moins auſſi coupable que les officiers abſens, & que je ne devois pas les commander ; ils ont renvoyé les fourriers à la Municipalité, pour chercher ſa réponſe relative à l'éloignement de M. Deſpenon ; ils ont conſigné tout le monde au quartier, & ont accuſé M. de la Porte, lieutenant, d'avoir tenu en préſence de M. le Maire & chez lui, des propos contre les ſoldats du régiment, & d'avoir dit que ſi les officiers & bas officiers étoient d'accord, ils auroient

à

biεntôt mis le reste à la raison. M. d'Iversay, que la Municipalité a fait prier de passer chez lui, a dit : que M. de la Porte étoit absent, mais qu'il reparoîtroit & se présenteroit sûrement avec la confiance d'un homme injustement accusé, puisque M. le Maire nioit le propos. Plusieurs officiers du régiment sont entrés chez moi ; les capitaines m'ont prié de donner un ordre qui rassurât les soldats sur les suites de leurs insurrections dans le cas où ils rentreroient dans le devoir ; j'ai cédé à leurs instances & j'ai délivré l'ordre annexé : j'en ai attendu l'effet.

J'ai appris deux heures après, que les soldats avoient député l'adjudant à la citadelle pour chercher de nouvelles cartouches de maniere à en donner 15 de plus par homme. Les deux adjudans sont venus chez moi ; ils m'ont encore parlé de retourner au quartier. Je leur ai dit que j'attendois l'exécution de mon ordre, & les ai congédiés.

Le général & le Maire m'ont engagé à partir, croyant, disoient-ils, que ma présence pouvoit devenir dangereuse à la tranquilité des citoyens. Ce motif, qui a toujours été d'un grand poids sur mon ame, n'a pu me déterminer, & j'ai attendu la réponse que le régiment avoit dit devoir faire à mon ordre.

M. d'Iversay est venu me dire que les soldats l'avoient sommé, & à son défaut, M. Charlot, de prendre les drapeaux chez eux, qu'ils avoient tous refusé. J'ai répondu que tant que je vivrois, on n'enleveroit pas les drapeaux de chez moi, il m'assura qu'il ne les prendroit pas.

J'étois à table lorſque j'ai reçu la réponſe annexée, portée par trois caporaux. J'ai frémi d'indignation, mais j'ai ſongé au lieu où j'étois, & je me ſuis contenté de dire : *c'eſt bon, ſortez*. Je n'ajouterai aucunes réflexions, elles ſeroient trop cruelles.

Dans ce moment, voyant que ma préſence ne pouvoit plus être d'aucune utilité, ayant reçu la requiſition de la Municipalité ci-jointe, je me ſuis déterminé à abandonner à leur deſtinée des ſoldats rebelles & parjures, contre leſquels j'ai offert mes forces perſonnelles à la municipalité, en propoſant de m'établir volontaire dans une des compagnies de la Garde nationale. Ne pouvant ſervir ici la choſe publique, je retourne à mon poſte de repréſentant de la nation. Je donnerai à l'Aſſemblée nationale ce que j'ai pu recueillir de détail ſur les moteurs des troubles, & ſur ceux qui aiguiſent à deux cent lieux d'eux, des poignards contre ceux qui different avec eux d'opinion.

Je n'avois apporté à Perpignan que la qualité de citoyen & celle de colonel du régiment de Touraine. Ma premiere démarche a été de demander à prêter le ſerment militaire, celui d'être fidele à la nation, à la loi & au roi. Une gazette fabriquée au pont St. Eſprit m'a dénoncé ſous le titre de *contre-révolutionaire*, & les échos & les gens mal intentionnés l'ont répété aux ſoldats. Les malheureux demandoient cependant la tête de l'homme qui les a comblés de biens, qui a été bleſſé à leur tête, qui prenoit ſoin de leur gloire, & qui faiſoit quatre cents lieues pour en être le garant.

Le théâtre change, mais les objets ſont les mêmes; par-tout je trouve des poignards & des aſſaſſins, mais par-tout je porterai courage, fidélité à mon Dieu, à mon roi & à mon devoir; il vaut mieux mourir que de craindre la mort; il eſt des momens où c'eſt un eſpoir que de l'attendre.

I

Signé. Le Vicomte de M RABEAU.

COPIE de la lettre écrite par M. le vicomte de Mirabeau, colonel au régiment de Touraine, à MM. les officiers municipaux de la ville de Perpignan.

MESSIEURS,

JE deſire remplir à mon arrivée, à la tête du corps que j'ai l'honneur de commander, le devoir que me preſcrit le décret de l'aſſemblée nationale, & ſanctionné par le roi relativement au ſerment militaire; comme c'eſt en votre préſence que ce ſerment doit être prêté, je vous prie de vouloir bien m'indiquer l'heure de la journée du demain qui pourra vous convenir, pour que je faſſe prendre les armes au régiment de Touraine;

vous voudrez bien auſſi m'indiquer le lieu qui vous ſera le plus commode ; je deſirerois que la matinée vous convînt.

Membre de l'aſſemblée nationale, je dois donner l'exemple de la ſoumiſſion pour ſon décret. J'eſpere que vous verrez dans cette démarche, Meſſieurs, le zele qui doit animer tout bon François, & le deſir de donner au régiment de Tourraine, l'exemple de dévouement pour l'ordre que je ſuis chargé de rétablir & de maintenir.

J'ai l'honneur d'être avec reſpect,

MESSIEURS,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,

Le Vicomte de MIRABEAU.

Perpignan ce 9 juin 1790.

Collationné ſur l'original dépoſé à la maiſon commune de Perpignan, Signé JAUME.

COPIE d'une adresse des bas-officiers du régiment de Touraine, à la municipalité de Perpignan, le onzieme juin 1790.

A MM. les officiers municipaux de la ville de Perpignan.

MESSIEURS,

Nous, bas-officiers, députés du régiment de Touraine, pénétrés d'un sentiment patriotique, avons l'honneur de nous présenter à vos augustes personnes, pour vous prier de nous dévoiler le motif qui vous a engagé à favoriser l'évasion de M. d'Espenon, capitaine des grenadiers de notre régiment, qui est accusé, par des grenadiers détenus en prison, pour être le moteur primitif des insurrections survenues dans le régiment depuis le 20 mai; nous n'en voulions qu'une justification personnelle devant lui, afin de pouvoir discerner les innocens

d'avec les coupables, ce qui auroit été une ſatisfaction ſenſible à nos cœurs patriotiques.

Nous avons l'honneur d'être très-reſpectueuſement,

MESSIEURS,

Vos très-humbles & très-ſoumis ſerviteurs, les bas-officiers, caporaux & ſoldats du régiment de Touraine.

Remis à la municipalité par nous ſouſſignés, le onze juin 1790, à ſix heures du ſoir.

SAUVETON, fuſilier, député du régiment,

DUTRIEUX, fuſilier, député du régiment.

CROUPEAC, député du régiment.

VAUDERAURESER.

Collationé ſur l'original dépoſé dans les archives de la maiſon commune de Perpignan, le 12 juin 1790. Signé, JAUME.

COPIE de la réponſe de la municipalité de Perpignan, à l'adreſſe des bas-officiers du régiment de Touraine.

La municipalité n'a pu voir ſans étonnement, que les députés du régiment de Touraine, ſe ſont préſentés ſans autorité de leurs chefs pour demander une explication ſur la protection qu'elle a accordée à un officier de ce régiment, qu'elle a ſu pourſuivre de maiſon en maiſon par des ſoldats armés & juſques dans un quartier où il s'étoit mis à l'abri des dangers dont il ſe voyoit menacé; c'eſt de ce dernier aſyle qu'il a réclamé les ſecours de la municipalité, dont le devoir eſt de veiller à l'ordre public & à la ſûreté des citoyens qui ne peuvent être arrêtés ni détenus ſans obſerver les formes preſcrites par la loi; les officiers de la garniſon ne ſont pas moins citoyens que les autres; les ſoldats le ſont auſſi. La municipalité doit protection & ſecours à tous, contre les entrepriſes de quiconque attente à leur liberté civile; c'eſt ce qu'a fait & dû faire la municipalité envers M. d'Eſpenon.

Les députés du régiment de Touraine n'auroient pas dû ſuppoſer que la municipalité eût voulu *favoriſer une évaſion*; elle voit avec peine qu'ils ſe ſoient permis une ſuppoſition ſi peu conforme à ſa dignité & à ſes ſentimens; & elle ne peut, en finiſſant, que renouveller ſon vif deſir de voir réta·

blir & cimenter à jamais, dans le régiment de Touraine, la discipline & la subordination si nécessaires au maintien de l'ordre & de la sûreté publique, dont l'infraction ne peut par conséquent se concilier avec l'amour de la patrie, & qui seules peuvent donner un nouveau prix à la réputation de courage & d'honneur que ce régiment a si bien méritée.

Collationnée sur l'original, Signé, JAUME.

Du mémoire présenté par M. le vicomte de Mirabeau, colonel du régiment de Touraine, à la municipalité de la ville de Perpignan, a été extrait ce qui suit:

Je vous ordonne, soldats, au nom du serment que vous avez fait à la nation, à la loi & au Roi, de vous rendre à votre quartier, vous y recevrez mes ordres; ce n'est pas au milieu d'une rue & par une insurrection, que vous obtiendrez de moi une réponse : obéissez. Des cris presque unanimes dirent *non*. Toujours calme, je répétai une seconde fois le même ordre, on me répondit encore *non*. J'eus beau dire que je n'étois pas accoutumé a obéir à mes subordonnés, qu'ils pouvoient me casser, mais pas me faire plier; les *non* furent toujours répétés. Un appointé de la compagnie de Vaubercey sortit du rang, s'avança vers moi & me dit : Nous savons que vous voulez faire rentrer au régiment les gens qui ont voulu nous faire du mal, à..... ils n'y rentreront pas. Ces propos étoient accompagnés de gestes dangereux & menaçans; un des officiers qui étoit près de moi, m'avertit que d'autres ramassoient des pierres, alors je fis un pas en arriere, je dis : à moi MM. les officiers. Je tirai mon épée, & la portant en l'air, je criai : obéissez, soldats, à la voix de votre chef. Au mouvement que nous fîmes pour mettre l'épée à la main, les soldats se

jetterent les uns ſur les autres des deux côtés de la rue, pluſieurs tomberent & d'autres crierent aux armes : ils coururent à leur quartier, où ils furent prendre les armes.

NOUS Jacques Gavit ; Pouilhari, maître perruquier ; Antoine Commellan, négociant ; Joſeph Lobes, bourgeois ; Vincent Camuzat, paſſementier ; Jean Torreilles, ſellier ; Jacques-Philippe Meger, garçon perruquier ; Paul Ris, tailleur ; Dominique Cazal, avocat ; Jean Chepe, tailleur, & Pierre la Foreſt ; tous domiciliés dans cette ville de Perpignan, après avoir pris lecture de l'écrit ci-deſſus, atteſtons & affirmons le contenu en icelui véritable, pour l'avoir vu & entendu : & nouſdits Chepe & Commellant, atteſtons de plus avoir entendu que pluſieurs grenadiers crioient (en parlant de M. le vicomte de Mirabeau) point de vive, il eſt f.... pour venir ici, ajoutant : il faut qu'il vienne, c'eſt ici la tête, & il eſt f.... pour cela, ce qu'ils ont répété pluſieurs fois.

Nous tous ſuſdits atteſtons en outre, que lorſque M. le vicomte de Mirabeau tira ſon épée, ainſi que MM. les officiers qui étoient avec lui, ils ne bleſſerent, ni la porterent contre perſonne ; en témoins de quoi avons donné la préſente atteſtation que nous avons ſignée, à Perpignan le douze juin 1790. Chepe. Commellan. Torreille. G. J. Pouilharie. Paul Ris. Philippe Meger. V. Camuzat. Laforeſt. Joſeph Lobet. Cazal. Signés à l'original qui eſt au pouvoir de M. le vicomte de Mirabeau.

Nous maire & officiers municipaux de la ville de Perpignan, certifions à tous qu'il appartiendra, que les ſeings ci-deſſus apposés ſont véritables, & que les perſonnes qui ont donné & ſigné le certificat ſont connues de nous, & que foi peut y être ajoutée, en témoins de quoi, nous avons donné ces préſentes, auxquelles nous avons fait appoſer les ſceau & armes de la ville, & fait contre-ſigner par le ſecrétaire-greffier de la commune. A Perpignan le 12 juin 1790. *Signé*, d'Aguilar, maire; Cult, Vaudricourt, Cagaſiga, Mapottq, Pont. --- Par la municipalité, Jaume, ſecrétaire.

Ainſi eſt à l'original duquel le préſent a été extrait, par nous ſecrétaire-greffier de la municipalité de Caſtelnaudary, à la requiſition de M. le vicomte de Mirabeau, membre de l'aſſemblée nationale, lequel a de ſuite retiré ledit original, en foi de quoi nous ſommes ſouſſignés, à Caſtelnaudary le 14 juin 1790; & avons appoſé les ſceau & armes de la ville. *Signé*, BOYER, ſecrétaire-greffier.

Paris, ce 31 mai, 1790.

Copie de la lettre de M. la Tour-du-Pain, à M. le vicomte de Mirabeau.

En mettant sous les yeux du roi, monsieur, le compte qui m'a été rendu de l'insurrection à laquelle s'est livré le régiment de Touraine, je n'ai pas laissé ignorer à sa majesté l'intention où vous êtes de demander à l'assemblée nationale, dont vous êtes membre, la permission de vous absenter, afin de vous rendre à votre régiment, & d'y employer vos efforts pour y rétablir l'ordre & la subordination. Le roi a vu avec satisfaction, la preuve du zele que vous vous disposez à donner; & sa majesté approuve que vous vous rendiez au régiment de Touraine aussi-tôt que vous aurez obtenu l'agrément de l'assemblée nationale.

Il est sans doute inutile de vous recommander, monsieur, d'apporter la plus grande prudence, pour connoître, avant tout, les causes d'une insurrection aussi extraordinaire dans un corps distingué, autant par sa bonne conduite que par sa valeur contre les ennemis de la patrie; vous pourrez à cet égard, s'il est nécessaire, vous concerter avec MM. les officiers municipaux, pour en obtenir les renseignemens qu'ils pourront vous procurer, & vous aviserez, avec le commandant de la place, à tous les

moyens que la raiſon, la patience, & cependant la fermeté, indiqueront de mettre en uſage, pour ramener ce régiment à la diſcipline, d'après la connoiſſance que vous aurez pu prendre des véritables cauſes de ſon inſurrection.

Je ne puis penſer que le régiment de Touraine ne s'empreſſe de revenir aux principes de ſubordination, qui ſeuls ſont la force & la gloire des corps militaires, & ſont la vraie ſauve-garde de la sûreté des citoyens. Sans doute que ce corps a déja rougi d'avoir pu s'en écarter, au mépris du ſerment ſolemnel qu'il a prêté, de reſter fidele à la nation, au roi, à la loi, & aux regles de la diſcipline militaire. Mais quelques heureux effets qu'aient pu produire ſon repentir, le roi ne pourra le croire durable, que lorſque les officiers, que l'efferveſcence a forcé de s'abſenter, ſeront rentrés à leurs compagnies, & que l'adjudant & les bas-officiers du régiment, qui ont été injuſtement deſtitués par les ſoldats, ſeront remis à leur place; c'eſt à obtenir cette marque d'un retour ſincere, que ſa majeſté vous ordonne d'employer tous vos ſoins. J'écris à M. de Chollet, pour qu'il vous ſeconde de tous les moyens que l'autorité de ſa place pourra lui faire employer.

J'ai l'honneur d'être très-parfaitement,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

Signé, *la Tour-du-Pain*.

